



AVIS

DEMANDE POUR L'ABATTAGE D'ARBRES

M. Guido Brogli, propriétaire de la parcelle No 1421, au Ch. de Sus-Vellaz 45, demande à la Municipalité l'autorisation de faire abattre deux pins.

Ces arbres sont vieux et pas entretenus.

Le propriétaire s'engage à les remplacer par un pin parasol et un arbre fruitier.

Cet avis est affiché pendant vingt jours. Toute personne qui s'opposerait à l'abattage de ces arbres est priée de s'annoncer au bureau du greffe municipal pendant ce délai.

Yens, le 28 mai 2024/ib

La Municipalité